

LOI n°2010-08 DU 02 FEVRIER 2010

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt additionnel signé le 16 novembre 2008 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement du Projet santé "1" en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 22 janvier 2010.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt additionnel d'un montant de 1,550 millions de dollars des Etats-Unis équivalant à sept cent cinquante six millions (756.000.000) de francs CFA environ, signé le 16 novembre 2008 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement du Projet santé "1" en République du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

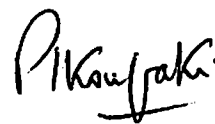
Fait à Cotonou, le 02 février 2010,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



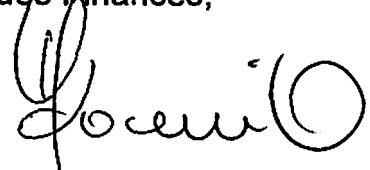
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de Santé,



Issifou TAKPARA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUA

AMPLIATIONS : -PR 06- AN 04 -CS 02 -HAAC 02 HCJ 02 CES 02 MECPDEPP-CAG 4 MEF 4 MS 4 AUTRES
MINISTERES 27 - CC 02 -CAB 02 SGG 02 -DRH 02 - DRFM 02 -DPJEJ 02 - DLCS 02 - DGB 02 -CF 02 -DGTCP 02 -
DGML 02 - IGF 02 -DGID 02 - UAC 02 - UNIPAR 02 JO 01.